

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15	CHOLLET Joël MOREAU Yannick BORDET Bernard ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET DAMVIX LE MAZEAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14	LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 10/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel SAVINEAU Michel POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDEE DOIX LES FONTAINES FONTENAY LE COMTE LONGEVES MERVENT MONTREUIL PISSOTTE ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 01/10	BECOT Pascal	ST SULPICE EN PAREDS	
Total délégués présents : 29/64			
POUVOIRS	GRELIER Alain LANDAIS Bernard GANDRIEU James LAMY Judicaël GUIGNARD Gérard ARNAUDEAU Jean-Marie HERNANDEZ Philippe GUENION Christian	FAYMOREAU CHAMPAGNE LES MARAIS STE PEXINE LA TAILLEE BOURNEAU FOUSSAIS PAYRE ST MARTIN DES FONTAINES ST MAURICE DES NOUES	à M. CHOLLET Joël à M. BOURNEL Paul à M. CHARPENTIER Arnaud à Mme DAVID Laetitia à M. GATINEAU Dominique à M. BOULARD Stéphane à M. BAUDRY Yves à M. BECOT Pascal
Total représentés : 08/64			
Total présents et représentés : 37/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240617-DELIB592024-DE

Objet : Surveillance des réserves de substitution - Delib n°59/CS 17 Juin 2024

La profession agricole a alerté le SmVSA sur les risques encourus par les réserves en raison de l'actualité de cet été. Il est demandé au SmVSA de vérifier la faisabilité d'organiser une surveillance des sites.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à mettre en place un programme de surveillance sur la période estivale pour un montant de 15 000 € TTC ;
- Autorise le Président à inscrire cette dépense sur le budget Annexe « Réserves de Substitutions ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER